

1. Les présentes Conditions Générales régissent le contrat de vente entre Argenta Cerámica S.L., la partie vendeuse, et le client, la partie acheteuse, figurant au revers de ce document.

Toute modification de ces Conditions Générales devra être faite par écrit et avec le consentement exprès d'Argenta Cerámica S.L.

2. Les commandes passées par l'acheteur seront considérées acceptées par Argenta Cerámica S.L. par sa confirmation par écrit ou à la livraison ou mise à disposition de la marchandise objet de la commande. La passation d'une commande implique l'acceptation par l'acheteur de ces conditions générales de vente.

3. Argenta Cerámica S.L. est chargée de livrer et d'expédier les marchandises depuis ses locaux. Le lieu de livraison sera le domicile de l'acheteur, sauf indication contraire. Les obligations des parties concernant la livraison des marchandises (transfert de responsabilité, frais d'assurances, dédouanement, etc.) découleront des conditions particulières accordées comme indiqué au revers de ce document (INCOTERMS 2010).

4. Le chargement et l'expédition des marchandises à l'acheteur implique qu'Argenta Cerámica S.L. a vérifié la marchandise avant son chargement et qu'elle est conforme aux conditions accordées, sans manques ni défauts.

5. Une fois la marchandise réceptionnée, l'acheteur a l'obligation de l'examiner immédiatement pour vérifier l'absence de vices ou défauts. Les défauts externes ou visibles devront être signalés par écrit à Argenta Cerámica S.L. dans le délai de quatorze (14) jours à compter de la réception de la marchandise. En cas de vices cachés, le délai de réclamation sera de trente (30) jours à compter de la réception. Si l'acheteur ne signale aucun défaut dans les délais stipulés, la marchandise sera considérée conforme.

À condition d'avoir effectué la réclamation dans les délais stipulés, la partie acheteuse ayant reçu une marchandise défectueuse pourra être dédommagée, à son choix, d'une des manières suivantes : 1) Nouvelle livraison de marchandises conforme après retour de la défectueuse ; 2) Remboursement du prix réglé contre retour de la marchandise défectueuse. Pour être acceptée, la marchandise réclamée devra être retournée avec l'emballage original et en parfait état.

L'acceptation du retour par Argenta Cerámica S.L. n'implique pas la reconnaissance de la réclamation pour cause de vices et de défauts.

6. Argenta Cerámica S.L. n'assumera aucune responsabilité pour toutes conséquences industrielles découlant de l'application ou l'utilisation de ses produits. Par conséquent, les clients d'Argenta Cerámica S.L. devront réaliser des essais préventifs sur ceux-ci avant de les utiliser.

7. En cas de manques dans la quantité de marchandises livrée par Argenta Cerámica S.L., l'acheteur n'aura le droit qu'à réclamer pour la quantité non livrée.

8. Argenta Cerámica S.L. pourra compenser toute somme due par l'acheteur à celle-ci contre toute somme qu'elle devrait à celui-ci.

9. En cas de non-respect des conditions de paiement et/ou retour des effets négociés, l'acheteur assumera les frais de retour et ceux d'administration et de réclamation judiciaire produits, y compris les honoraires d'avocats et d'avoués.

10. En cas de retard de paiement de la marchandise par l'acheteur, de saisie de ses biens ou d'un aggravement substantiel de sa situation, Argenta Cerámica S.L. pourra réclamer le paiement immédiat du montant facturé et retenir toutes les livraisons et prestations en cours, et conditionner la livraison des marchandises, même lorsque l'acheteur n'ait pas fait preuve de retard, au paiement à l'avance et en espèces des marchandises, et à réclamer l'indemnisation correspondante.

11. Les marchandises livrées par Argenta Cerámica S.L. sont assujetties à une clause de propriété. La propriété de la marchandise n'est

transférée à l'acheteur que lorsque celle-ci a été entièrement payée. La réserve de propriété en faveur d'Argenta Cerámica S.L. s'étend aux produits neufs ou déjà transformés, n'étant pas affectée par une revente de la marchandise ou des produits ayant été élaborés par la suite.

12. Les parties soumettent leurs relations dans le cadre du contrat de vente et de livraison de marchandises aux dispositions de la Législation espagnole et en particulier à celles de ces Conditions Générales de Vente.

13. Au cas où toute clause de ces Conditions Générales serait considérée ou s'avérerait totalement ou partiellement invalide ou nulle, elle sera remplacée par une autre clause valide, se rapprochant le plus possible du but juridique ou économique de la clause remplacée. Les autres clauses continueront d'être en vigueur et applicables.

14. En renonçant à leur propre juridiction, les parties se soumettent expressément aux cours et tribunaux de Castellón pour régler tout différend, conflit ou réclamation produit dans le cadre de la relation commerciale établie entre elles à l'occasion du contrat de vente et de livraison de marchandises et, conformément aux dispositions de ces Conditions Générales de Vente et y compris les disputes relatives à leur formation, validité légale, modification ou achèvement.

15. Conformément aux dispositions de la loi organique 15/1999 du 13 décembre 1999 relative à la protection des données à caractère personnel et du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les données à caractère personnel fournies par l'acheteur feront l'objet d'un traitement par Argenta Cerámica S.L. dans la finalité de garantir la gestion des données à caractère personnel concernant les clients, de gérer les commandes, les bons de commande, les factures, la situation économique et l'historique des opérations. Argenta Cerámica S.L. traite lesdites données à caractère personnel conformément aux obligations légales en matière de protection des données. Vous pouvez, à tout moment, exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité et d'opposition en envoyant un courrier à Argenta Cerámica S.L., révoquer le consentement, sans que cette décision n'ait de conséquences sur la licéité du traitement basée sur le consentement préalable obtenu et exercer votre droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.